

Rapport annuel 2008 relatif à la qualité et au prix du service d'élimination des déchets



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
a g g l o m é r a t i o n d e
S A R R E B O U R G

SOMMAIRE

I.	Introduction générale.....	3
II.	Les indicateurs techniques.....	4
II.1)	Le territoire desservi.....	4
II.2)	La collecte.....	4
a)	Collecte des déchets ménagers.....	4
b)	Collecte des déchets professionnels, pris en charge par le service public...	9
II.3)	Le traitement des déchets ménagers et assimilés.....	10
a)	Localisation des unités de traitement.....	10
b)	Nature des traitements et valorisation.....	11
c)	Principaux exutoires.....	11
II.4)	Mesures de prévention.....	12
a)	Dans la collecte et le transport.....	12
b)	Dans le traitement et le stockage.....	12
III.	Les indicateurs financiers.....	12
III.1)	Bilan annuel.....	13
	Dépenses du service.....	13
III.2)	Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.....	14
III.3)	Indicateurs complémentaires.....	14
	Redevance spéciale pour les déchets non ménagers.....	14

I. Introduction générale


Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit la présentation, avant le 30 juin de chaque année, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, comprenant obligatoirement un certain nombre d'indicateurs techniques et financiers. Le présent rapport est le neuvième produit par la collectivité, depuis 1999.

Le présent rapport est appelé à être transmis aux maires des communes membres, pour communication aux conseils municipaux et mise à disposition du public en mairie.

- La Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG assume à la fois les compétences de collecte et de traitement des déchets. Elle est parallèlement propriétaire, depuis le transfert de propriété de la Ville de SARREBOURG en 1999, du Centre de Stockage de Déchets Ultimes (C.S.D.U.) de l'Arrondissement, situé sur la Commune de HESSE et qui accueille les déchets ménagers (22 431 tonnes en 2008) et les déchets industriels banals (4 729 tonnes en 2008) de l'Arrondissement. Elle exploite ce centre dans le cadre des arrêtés préfectoraux du 02 juin 2003, puis du 02 août 2006, autorisant la Communauté de Communes à poursuivre l'exploitation du C.S.D.U. et lui imposant des prescriptions complémentaires pour la modification de la capacité d'enfouissement.
- La collecte et le traitement ont représenté un coût global de 1 597 046 € TTC en 2008, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2007, tandis que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui a représenté une recette de 1 171 299 €, a crû de 6,5%.
- Les soutiens à la tonne triée versés en 2008 par ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO, nouvel éco-organisme pour le soutien de la filière des vieux papiers, ont représenté une recette de 127 712 €.
- Les versements effectués par les filières de recyclage au titre des contrats de reprise ont générés une recette de 76 065 € tandis que la généralisation de la redevance spéciale, étendue le 1^{er} janvier 2007 aux artisans et commerçants du territoire a générée une recette 128 939 €.

II. Les indicateurs techniques

II.1) Le territoire desservi

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE (1999)	
SARREBOURG	12 984 habitants	
REDING	2 337 habitants	
BUHL-LORRAINE	1 037 habitants	
SARRALTROFF	794 habitants	
HOMMARTING	663 habitants	
IMLING	653 habitants	
HAUT-CLOCHER	322 habitants	
BEHING	167 habitants	
Total	18 957 habitants	

La Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG assume à la fois les compétences de collecte et de traitement, sur l'ensemble de son territoire, à l'exception des emprises militaires.

II.2) La collecte

a) Collecte des déchets ménagers

⇒ Collecte en porte à porte

		Fréquence de collecte	Population
Collecte résiduelle	SARREBOURG Centre	bihebdomadaire	1 616 habitants
	SARREBOURG	hebdomadaire	11 368 habitants
	Autres communes	hebdomadaire	5973 habitants
Collecte sélective	SARREBOURG Centre	hebdomadaire	1 616 habitants
	SARREBOURG	hebdomadaire	11 368 habitants
	Autres communes	toutes les quinze jours	5 973 habitants

Le service est assuré par l'entreprise SITA LORRAINE.

Pour ce qui est de la collecte traditionnelle, l'ensemble du territoire est conteneurisé, à l'exception du centre - ville de SARREBOURG. Ce dernier, étant donné ses sujétions particulières, continue à être collecté de façon ouverte. La ville de SARREBOURG, divisée en quatre secteurs, est collectée une fois par semaine (sauf le centre ville qui a continué à bénéficier d'une double collecte). Les autres communes font l'objet d'une collecte hebdomadaire unique.

La collecte sélective est assurée de façon hebdomadaire à SARREBOURG et une fois tous les quinze jours dans les sept autres communes. A SARREBOURG, elle a été substituée à la deuxième tournée hebdomadaire de collecte traditionnelle (sauf au centre ville où elle s'est cumulée).

La collecte sélective a pour objectif la valorisation matière des déchets d'emballage. Elle se déroule selon deux modalités :

- La collecte en porte à porte pour les emballages en double flux, corps creux et corps plat.
- La collecte en apport volontaire, pour le verre

⇒ Performances de collecte (tonnes)

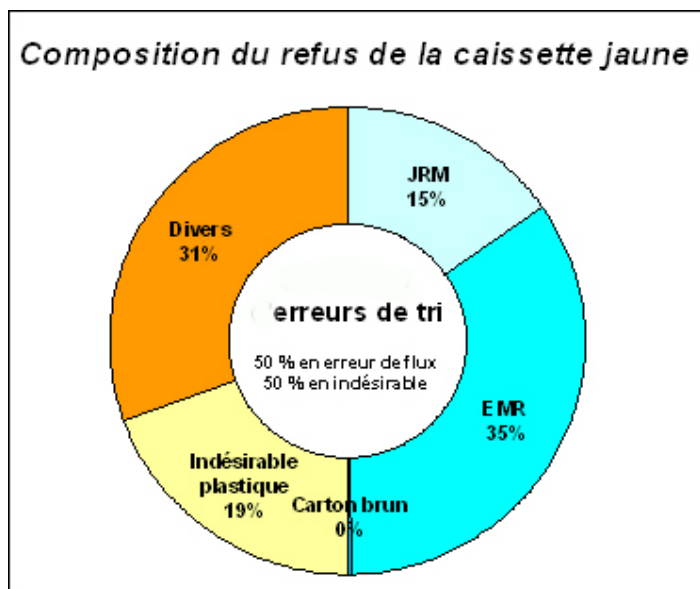
TONNES PRODUITES	2008	2007 (<i>rappel</i>)
Acier	35	40
Alu	2,5	2
Cartons, papiers d'emballages	149	125
Briques alimentaires	10,5	11
Plastiques	68	78
Verre	668	657
Journaux, revues, magazines	688	686
<i>Refus de tri</i>	231	217
TOTAL sans Refus de tri	1620	1599

Le gisement collecté ramené à l'habitant est de 84 kilos en 2008. Par rapport au gisement national moyen, 13 kilos d'emballages supplémentaires restent potentiellement valorisables.

Le refus de tri est de 12 kilos par habitant, ce qui représente 12% de la collecte.

- Le verre est très peu souillé et ne nécessite pas de passage par un centre de tri.
- Le refus de la caissette bleu (corps plats) constitue 14 % de ce flux. Il est qualifié de flux contenant des indésirables par ECO-EMBALLAGES.
- Le refus de la caissette jaune (corps creux) constitue 41 % de ce flux. Il est qualifié de pollué par ECO-EMBALLAGES.

Composition du refus de la caisse jaune



82 tonnes de refus de tri dans la caisse jaune

Il est à noter que 50 % des erreurs de tri observées dans **la caisse jaune sont des erreurs de flux** : ce sont essentiellement des cartonnets destinés à la caisse bleue.

⇒ Collecte en apport volontaire

Le verre est collecté à travers 49 points d'apport volontaire répartis sur notre territoire communautaire comme suit.

COMMUNE	Nombre de bulles à verre
SARREBOURG	31
REDING	4
BUHL-LORRAINE	3
SARRALTROFF	4
HOMMARTING	3
IMLING	2
HAUT-CLOCHER	1
BEBING	1
Total	49

⇒ Autres matériaux

Des conteneurs destinés à la récupération des textiles usagés sont dispersés sur le territoire et également sur 4 déchèteries du réseau. La collecte est assurée par la société COLTHAB basée à MUNDOLSHEIM.

⇒ Communication

La communication est la principale mission de l'ambassadrice du tri. Ce poste, à temps complet, est soutenu en partie par ECO – EMBALLAGES.

Ses principales missions sont :

- engager des actions correctives sur le tri des déchets en porte-à-porte (visites des usagers, contrôle de la qualité du tri,...),
- sensibiliser les milieux scolaires et extra - scolaires (centres aérées, de vacances,...),
- élaborer tous documents de communication relatifs à la collecte sélective.

Au cours de l'année 2008, des opérations de contrôles du tri en porte à porte ont été effectuées sur tout le territoire, avec correction des erreurs de tri des habitants.

Il a été observé qu'une majorité des foyers effectue un tri correct, bien que certains confondent encore les deux caissettes de tri (erreurs de flux). Par exemple, l'erreur récurrente concerne les dépôts de cartons et cartonnettes dans la caissette jaune.

- Les opérations de sensibilisation des scolaires et des habitants, en porte à porte, se sont poursuivies,
- Parallèlement, de nouveaux autocollants ainsi que de nouvelles affiches de consignes de tri ont été réalisées et distribuées aux habitants. De même, des sacs de pré-collecte destinés à la collecte sélective en habitat collectif ont été distribués lors des visites de porte à porte.

⇒ Collecte des encombrants en porte à porte.

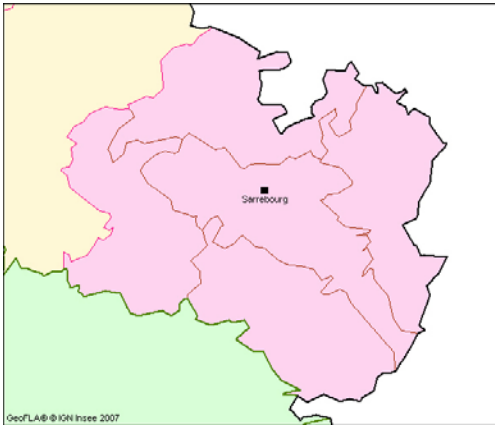
Cette collecte a été supprimée en 2008. Le réseau de 6 déchèteries existants apporte toutes les solutions de collecte de ces déchets (bois, déchets d'équipements électriques et électroniques, tout venant...).

De plus, ces collectes sont considérées par la CRAM comme étant fortement génératrice de troubles musculo-squelettiques (TMS).

⇒ Le réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG

- Notre Communauté est maître d'ouvrage pour l'exploitation de l'ensemble du réseau, via une convention passée avec les EPCI de l'Arrondissement.
- Un total de 88 385 visiteurs a été enregistré au sein du réseau en 2008 (94 564 visiteurs en 2007).
- Un total de 33 127 visites a été comptabilisé à la déchèterie de SARREBOURG (contre 37 313 visites en 2007). Ouverte 32 heures par semaine, elle a été accessible à tous les ménages domiciliés ou résidents sur le territoire des communautés de communes entrées dans le réseau.
- Horaires d'ouverture des déchèteries du réseau (tableau ci-après) :

DECHETERIE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BERTHELMING	9h - 12h	/	/	14h - 18h	/	9h - 12h 13h - 18h
DABO	/	/	9h - 12h	/	14h - 18h	9h - 12h 13h - 18h
NITTING	/	9h - 12h	14h - 18h	/	/	9h - 12h 13h - 18h
MITTELBRONN	/	9h - 12h 13h - 18h	/	9h - 12h 13h - 18h	/	9h - 12h 13h - 18h
SARREBOURG	9h - 12h 13h - 18h	/	9h - 12h 13h - 18h	/	9h - 12h 13h - 18h	9h - 12h 13h - 18h
TROISFONTAINES	14h - 18h	/	/	9h - 12h	/	9h - 12h 13h - 18h



(Fermeture à 17 heures pendant la saison hivernale du 1^{er} novembre au 28 février)

Sont acceptés les déchets ménagers suivants :

- les encombrants
- le bois
- les gravats
- les déchets verts
- les métaux et ferrailles
- l'électroménager
- les néons et lampes fluocompactes
- les huiles de vidange
- les huiles végétales (huiles de friture)
- les piles
- les batteries
- les déchets ménagers spéciaux



Les professionnels n'ont pas accès au réseau à ce jour. De même, les 4 517 habitants de la Ville de PHALSBOURG n'ont plus accès au réseau depuis le 1^{er} septembre 2006 (et, par voie de conséquence, la Ville ne contribue plus au fonctionnement du réseau).

- Filières relatives aux déchets acceptés en déchèteries

Le réseau de déchèteries	2008	2007
Valorisation matière	1215 tonnes	907 tonnes
Compostage	2385 tonnes	2 549 tonnes
Traitement des déchets dangereux	69 tonnes	55 tonnes

Mise en décharge de classe 2	2458 tonnes	2 709 tonnes
Mise en décharge de classe 3 (inertes)	2389 tonnes	2 682 tonnes
Nombre de visiteurs	88 385 visites	94 564 visites

- Caractéristiques en terme de valorisation matière

	Réseau de déchèteries
Taux de valorisation	43%
Taux de mise en décharge	57%

b) Collecte des déchets professionnels, pris en charge par le service public

⇒ Déchets banals des activités économiques

La Communauté de Communes assure actuellement la collecte et le traitement des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) des commerçants, artisans et administrations de son territoire, en plus de son obligation statutaire de ramassage des déchets produits par les ménages.

Pour cette prestation, l'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'une Redevance Spéciale depuis le 1^{er} janvier 1993, en complément au régime de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), lorsque la collectivité assure ce service. Les redevables en sont les institutions et les administrations (dont les communes), les entreprises artisanales, commerciales, de services,...

Ainsi, sa mise en place a été votée par le Conseil Communautaire au 1^{er} mars 2006 pour les 8 communes membres, au 1^{er} juin 2006 pour les institutions (Trésor Public, Tribunal, Police Nationale...) et au 1^{er} janvier 2007 pour les artisans / commerçants du territoire.

⇒ Financement du service

Nombre de contrats en 2008

- Communes : 8
- Institutions : 15
- Artisans / Commerçants : 125

Les avantages :

- participation de professionnels au coût, jusqu'alors exempts de contribution,
- le gisement des déchets professionnels est mieux connu,
- les professionnels se rendent compte du coût de l'élimination de leurs déchets, et cela les incitent à diminuer les quantités qu'ils produisent.

Les difficultés rencontrées :

- temps de retour des contrats,
- gestion des impayés (mise en demeure, arrêt des collectes...),
- difficulté d'application au centre-ville de SARREBOURG collecté en vrac (quel volume déclarer ?),
- fluctuation des volumes remis à la collecte (selon arrivage, soldes, fêtes...).

Perspectives / améliorations : vers une redevance incitative ?

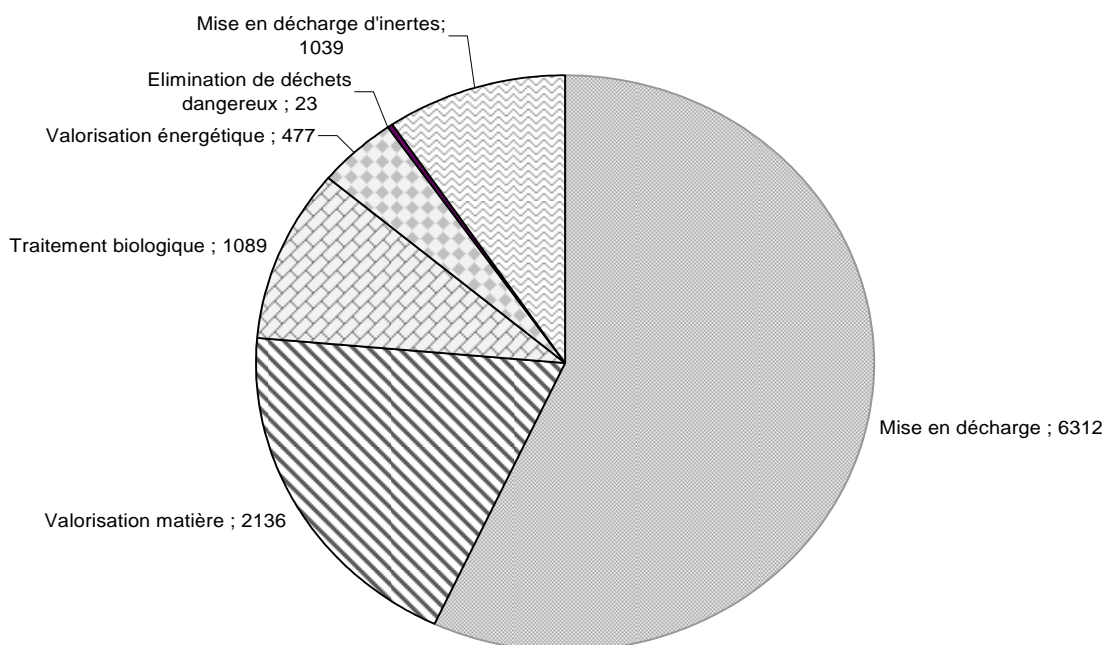
- différencier les déchets valorisables des déchets ménagers, et établir un tarif dégressif en fonction de l'implication dans le tri,
- acceptation de certains déchets en déchèterie,
- collecte spécifique du carton en centre – ville.

II.3) Le traitement des déchets ménagers et assimilés

a) Localisation des unités de traitement

Type de déchets	Exutoire	Lieu	Tonnage Traité
déchets résiduels	C.S.D.U	HESSE	6312
déchets verts	Plateforme de compostage	SARREBOURG	1089
gravats	LINGENHELD	SAINT LOUIS	1039
déchets dangereux des ménages	CEDILOR	MALANCOURT – LA – MONTAGNE	23
bois	BETAIGNE	LARONXE	477
corps creux (caissette jaune)	Centre de tri LORVAL SITA	FAMECK	197
corps plats (caissette bleue)	Centre de tri VEOLIA	THAON – LES – VOSGES	1079
verre	OI BSN GLASSPACK	GIRONCOURT	668
ferrailles	BRUNNER	SARREBOURG	169
batteries	METALEUROP	CHEMINOT	8
huiles minérales	SRRHU	TOUL	11
huiles végétales	SAE	REUTENBOURG	1
piles	EURO DIEUZE INDUSTRIE	DIEUZE	3

b) Nature des traitements et valorisation



* Exprimé en tonnes

c) Principaux exutoires

⇒ Le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de HESSE

En 2008, les travaux de création des deux nouvelles alvéoles de stockage ont démarré.

Le montant des investissements réalisés au centre d'enfouissement a été de 662 027€ TTC, dont 69% liés à la création des nouvelles alvéoles (454 015 € TTC).

⇒ Les centres de tri de déchets valorisables de FAMECK et de THAON LES VOSGES

Les emballages valorisables du flux « corps creux » (caissette ou bac jaune) sont acheminés au centre de tri de FAMECK où, à nouveau triés, ils sont rassemblés par catégories à destination des filières de reprise (aluminium, plastique...).

Les emballages valorisables du flux « corps plats » (caissette ou bac bleu) sont acheminés au centre de tri de THAON LES VOSGES et sont triés et rassemblés selon le même processus (journaux, revus, cartons,...).

⇒ La plateforme de compostage intercommunale de SARREBOURG

Le budget traitement des déchets facture chaque année le traitement des déchets verts issus des 6 déchèteries du réseau de l'Arrondissement de SARREBOURG, au budget de ce réseau, car ils sont traités sur la plateforme de compostage.

En 2008, ce traitement a été facturé à 95 300 € pour 2385 tonnes traitées.

Provenance déchets verts	Tonnages
Collectivités	660 tonnes
Déchèteries	2 385 tonnes
Professionnels	96 tonnes

Les professionnels et les institutions peuvent faire traiter leurs déchets verts sur la plateforme moyennant le tarif de 40,80 € par tonne. Les apports des Communes sont facturés à 20,40 € la tonne.

Il est également possible à ces publics de retirer du compost au prix de 11 € la tonne.

⇒ **Autres**

Les autres déchets à faire traiter sont tous issus du réseau de déchèteries (ferrailles, gravats, déchets spéciaux...) et sont dirigés vers des entreprises spécialisées dans leurs traitements (cf. tableau de référencement des exutoires).

II.4) Mesures de prévention

a) Dans la collecte et le transport

	2008	2007	<i>7 % d'augmentation</i>
Nombre d'incidents de collecte	320	299	

On note une augmentation du nombre de véhicules gênants et de bacs cassés, imputable au vieillissement du parc.

b) Dans le traitement et le stockage

⇒ Réduction des flux

- Opération de dotation de composteurs

Les opérations de cessions de composteurs individuels se sont poursuivies en 2008 au prix unitaire de 15 €. Plus de 1000 unités ont été vendues depuis le lancement de l'opération en 2006.

- Compostage autonome de restauration collective

Une opération pilote de compostage autonome des déchets de cuisine (préparation et restes de repas) a été mise en place en 2007 au Centre d'Aide par le Travail (C.A.T.) de SARREBOURG avec l'assistance de l'association GESPER située à DIGNE LES BAINS. Cette opération s'est poursuivie en 2008.

Six composteurs de 1000 litres sont installés sur une plateforme prévue à cet effet, rue de VERDUN, à SARREBOURG.

Le gisement est d'environ 40 kilos (30 litres) de déchets par jour.

De plus, le CAT étant sous contrat de collecte avec la Communauté de Communes, le compostage de ces déchets a permis la suppression de la collecte hebdomadaire d'un bac de 660 litres, soit 34,32 m³ à l'année. L'économie réalisée pour cette institution s'élève à près de 650 € par an.

L'opération est enfin surtout intéressante car elle préfigure une possible généralisation aux professionnels des métiers de bouches et aux établissements de restauration collective.

III. Les indicateurs financiers

III.1) Bilan annuel

Dépenses du service

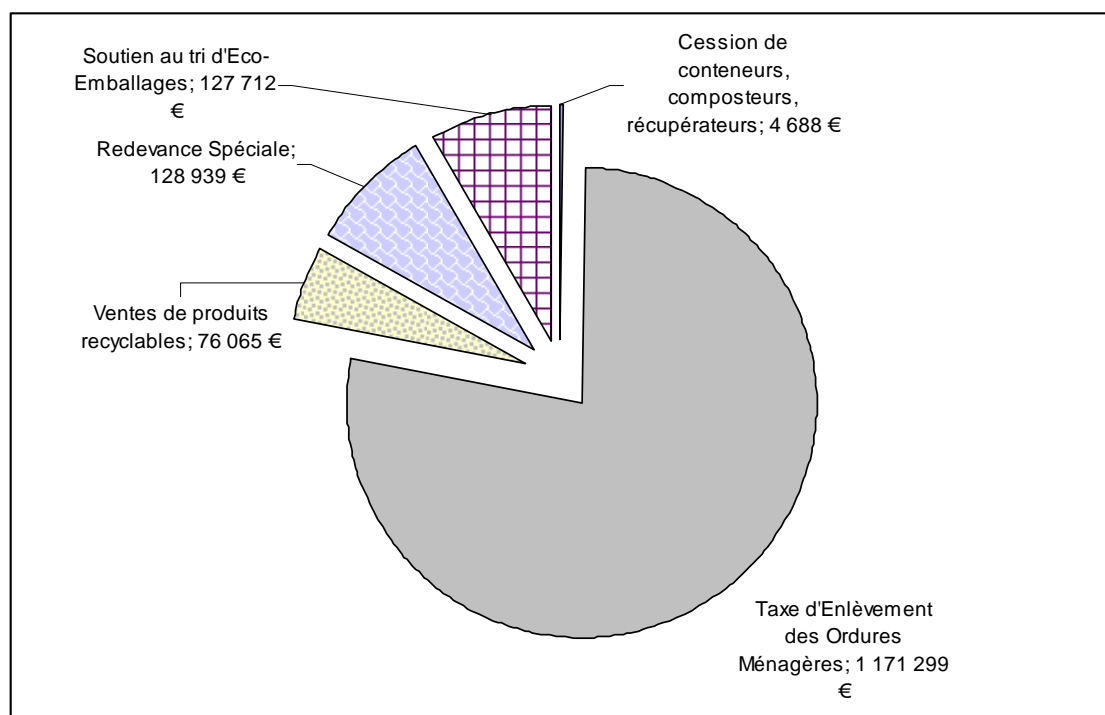
⇒ Montant global annuel

	2008	2007
montant annuel global (€ TTC)	1 621 163 €	1 511 263€
Coût de la collecte par habitant collecté	85 €	79 €

L'augmentation du coût du service est de 7 % par rapport à 2007, tandis que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) a augmenté de 6,5 %. Ces augmentations s'expliquent notamment par une hausse importante des prix de prestation de service (collecte et traitement) du fait de la révision des indices de prix.

Le service est financé par les recettes de fonctionnement décrites dans le graphique ci-dessous. Les principales recettes sont assurées par la T.E.O.M., la redevance spéciale et les soutiens d'ECO-EMBALLAGES.

⇒ Modalités de financement



III.2) Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

	SOCIETE	ECHEANCES	MONTANTS ANNUELS TTC
COLLECTE			
Collecte traditionnelle :	SITA LORRAINE	31/12/2009	361 569 €
Collecte sélective :	SITA LORRAINE	31/12/2009	260 043 €
Verre :	PATE SAS	31/01/2010	32 868 €
Déchèterie (gardiennage + transport) :	VEOLIA PROPLETE	01/03/2009	309 368 €

	SOCIETE	ECHEANCES	MONTANTS ANNUELS TTC
TRAITEMENT			
Déchets résiduels :	SITA LORRAINE		426 204 €
Tri :	LORVAL	31/12/2009	159 777 €
Verre :	OI	31/01/2010	

	SOCIETE	ECHEANCES	MONTANTS ANNUELS TTC
DECHETERIE DE SARREBOURG			
Déchets dangereux des ménages :	CEDILOR	28/02/2009	44 105 €
Gravats :	LINGENHELD	28/02/2009	8 954 €
Bois :	BETAIGNE	28/02/2009	9 359 €
Ferraille :	BRUNNER	28/02/2009	5 535 €
Batteries :	METALEUROP	28/02/2009	846 €
Huiles moteurs :	SRRHU	28/02/2009	
Huiles végétales :	SAE	28/02/2009	522 €

III.3) Indicateurs complémentaires

Redevance spéciale pour les déchets non ménagers

Recette constatée au Compte Administratif 2008 : **128 939 € TTC**

Répartition des recettes entre les différents clients du service (TTC)	
Communes membres	63 575 €
Institutions	27 656 €
Artisans / Commerçants	37 708 €
TOTAL	128 939 €